16. Van mit huit cent soiaante-trois, le neuviene jour du moi Augustin Dromard De Novembre, les formalités civiles observées et les bans canoni. quement jubies some opposition juridique, Nous Coure' The Sinet. soufsigne, avour donne la bénédiction mystiale à Augustin Dionard, taillour de pierreto, fils urajeur de feur René Dromard at de Marie Bouches, son époisse, ne et domicilie en cette paroife, June part; at Augustine foufselin vouve de François finet, née et Domicilière aussi en cette paroisse, d'autrepart. en présence de Mone Bround et Vincent Gouin, fière et cousin del époire, et d'Engène et Auguste Joupelin, frères del chouse, qui out déclare ne savoir signer de ce interpeller. J. Gaultier B Cline d'Ejisods. 16. Lan mil huit cent soisante-tiois, le disième jour du mois De Novembre, Nous Couré, soufsique, les formorlistes civiler Vouis Chagneut observées et les bous canoniquement pullies sans opposition juridique, avour donné la bénédiction susptiale à Louis tugustine Genevrenge. Magneul, charon, fils majour de feu Rene Gragneul et De Jeanne Joulain, Son Spouse, ne à Varennes-sons-flontsoreau Generraye, fille majeure de Jean Generrage at Hume Setil, née es dontieiliée à Sais diocèse de l'oitier le d'autre part, anymboros de live Dreuera et Specent Goice, fire et Consider de l'aprende at I lorgaine jourpalin et Linguest fourpolin, frakes de l'apande, qui and doctare no savis dignosse ee I trois lignes et un inol rays et unls: Affautticots en présence de Louis Carreau, Auguste Cereté, Chéodore Charpeuties it joseph Doblay, cousin, ex beaut, frère del épouse, qui out sique over Nous, Saint le Dernier Comoin. Hautist of Chapment Could Chareau

Laws appear